

Syndicat national des activités physiques et sportives

Bulletin d'adhésion 2022

à renvoyer à : SNAPS – 7, rue de Sainte Hélène - 75013 PARIS

ou par courriel à adhesion@snapseducation.fr

M. Mme⁽¹⁾ NOM : Prénom :
date de naissance : adresse :
tél. : code postal : ville :
courriel :

professeur de sport CTPS
 classe normale hors classe classe exceptionnelle échelon⁽²⁾ : depuis le :
note 2017 : /100

ou

appréciation du RDV de carrière du échelon : à consolider satisfaisant très satisfaisant excellent
fonction : affectation :

temps partiel : % retraité autre situation⁽³⁾ :

⁽¹⁾ indiquez vos noms de naissance et d'usage si différents

⁽²⁾ cette information figure sur votre bulletin de paie

⁽³⁾ merci de préciser (par ex. détachement entrant et votre corps d'origine, détachement sortant, contrat, disponibilité, congé parental...)

Je règle ma cotisation d'un montant de : Euros (voir la [grille des cotisations et rémunérations 2022](#))

par chèque(s) à l'ordre du SNAPS daté(s) du jour d'encaissement souhaité (maximum 3 chèques)

par virement ([demander l'IBAN](#))

par prélèvement automatique*

En adhérant au SNAPS, je reconnais être informé(e) que les informations individuelles me concernant font l'objet d'un traitement informatique, sont utilisées en interne pour m'adresser toute communication électronique ou physique, personnelle ou générale, pour établir des éléments statistiques notamment ou pour toute autre action en lien direct avec le but du SNAPS tel qu'il est défini dans ses statuts. Conformément aux dispositions du RGPD et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès, d'interrogation, de portabilité et de rectification des données me concernant. Je m'oppose à ce que ces informations personnelles soient confiées à des tiers.

Fait à : Le :

EN ADHÉRANT AU SNAPS

- vous contribuez à l'indépendance financière et aux moyens d'action,
 - vous bénéficiez d'une réduction de 50% pour une première adhésion, valable 1 fois dans la période de cotisation de titulaire jusqu'à l'échelon 5,
 - si vous n'optez pas pour une déclaration de vos frais professionnels (frais réels), 66% du montant de votre cotisation ouvre droit à un crédit d'impôt sur le revenu,
 - vous pouvez opter pour un paiement échelonné de votre cotisation et bénéficier d'un prélèvement automatique.

VOUS ÊTES À LA RETRAITE ? EN CONTINUANT À SOUTENIR LE SNAPS

- vous bénéficiez d'une cotisation réduite à 40 % de votre dernière cotisation d'actif,
 - 66% du montant de votre cotisation ouvre droit à un crédit d'impôt sur le revenu,
 - vous êtes destinataire des publications du SNAPS,
 - vous bénéficiez des activités amicalistes organisées par et pour les retraités.

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN PRATIQUE

- Votre cotisation 2022 sera prélevée en 3 fois (février, avril, juin) si vous adhérez avant le 15/01/2022, en 2 fois (avril, juin) si vous adhérez avant le 15/03/2022, en 1 seule fois ensuite.
- Le renouvellement de votre adhésion est ensuite automatique. Vous recevrez en début de chaque année avant le premier prélèvement, une information vous indiquant de manière précise le montant de votre cotisation pour l'année suivante ainsi que l'échéancier de vos prélèvements.
- Si vous ne souhaitez plus adhérer au SNAPS, faites-le savoir par [courriel](#) avant le 1^{er} janvier.

* **joindre** obligatoirement à votre **bulletin d'adhésion** :

- un relevé d'identité bancaire avec IBAN (**RIB**)
- le [formulaire d'autorisation de prélèvement](#)